

en novembre 1947 n'avait pu fonctionner, l'Assemblée a décidé, lors d'une session spéciale tenue en mai 1948, de lui substituer un médiateur dont les propositions en vue d'un règlement pacifique se trouvaient déjà au point juste avant son assassinat en septembre, propositions modifiées par décision de l'Assemblée, rendue le 11 décembre et appuyée par le Canada, qui portait création d'une Commission de conciliation chargée d'aider Arabes et Juifs à en arriver à un règlement convenu, de formuler un régime international pour Jérusalem et de surveiller le rapatriement des réfugiés.

Dans l'entre-temps, le représentant canadien au Conseil de sécurité avait donné son entier appui à ses efforts inlassables en vue d'enrayer des désordres en Palestine, de concert avec le médiateur des Nations Unies et une commission de la trêve. Durant toute la période de la première suspension générale des hostilités en juin et celle de la trêve imposée par le Conseil de sécurité sous menace de sanctions en juillet, le Canada a voté en faveur des résolutions du Conseil de sécurité destinées à renforcer l'autorité du personnel des Nations Unies en Palestine et à refréner les poussées militaires renouvelées en octobre, novembre et décembre.

Le Canada a été du nombre des pays qui voulaient différer l'étude de la demande d'admission d'Israël.

**Corée.**—La Commission temporaire pour la Corée, chargée par l'Assemblée de "faciliter et hâter l'indépendance nationale de la Corée" a fait fonction d'observateur aux élections tenues dans la Corée du Sud le 10 mai et a entendu des protestations relativement à la conduite des élections. Conformément aux instructions de l'Assemblée, la Commission a continué en Corée de s'offrir comme conseiller d'abord aux représentants coréens nouvellement élus et, plus tard, au gouvernement de la République de la Corée. Le représentant canadien à la Commission était M. G. S. Patterson, du ministère des Affaires extérieures. La Commission sur la Corée a été reconstituée durant la troisième session de l'Assemblée générale. Ses responsabilités ayant diminué, le nombre de ses membres a été réduit de neuf à sept, et le Canada et l'Ukraine en sont sortis.

**Commission de l'énergie atomique.**—L'œuvre de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, durant 1948 n'est pas encourageante. L'étude des propositions formulées en juin 1947 par le gouvernement soviétique et de la structure de l'organisation d'une agence internationale de contrôle s'est poursuivie mais, après plus de 240 séances, la Commission a fini par avouer à contre-cœur, en mai, qu'elle se trouvait réduite à une impasse à laquelle seul le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale pouvait trouver issue.

Le Conseil de sécurité a approuvé en juin la résolution du représentant canadien portant renvoi de la question du contrôle international de l'énergie atomique à l'Assemblée générale à titre de "sujet de spéciale importance".

A la session tenue à Paris, le général A. G. L. McNaughton a, au nom du Canada, proposé à l'Assemblée d'approuver les conclusions générales et les propositions spécifiques de la Commission de l'énergie atomique. La proposition du Canada a été adoptée, après divers amendements, le 4 novembre. L'Assemblée générale a aussi demandé à la Commission de l'énergie atomique de reprendre son travail afin de trouver issue à l'impasse et d'étudier toute autre question qu'il serait "pratique et utile" d'examiner.